

Lausanne, le 15 décembre 2021

## **Communiqué de presse**

# **Budget 2022 de l'Etat de Vaud : enfin des baisses fiscales pour les personnes physiques !**

## **Le PLR se félicite de l'acceptation du budget et de la révision de la loi vaudoise sur les impôts, grâce au travail effectué par les députés PLR et leurs représentants à la Cofin, sans céder aux augmentations de charges supplémentaires souhaitées par la gauche**

**C'est un budget de fonctionnement 2022 présentant un déficit de recettes de 188 millions, ainsi qu'un budget d'investissement pour 2022 qui ont été adoptés par le plénum en deuxième débat. Face aux nombreux amendements d'une partie de la gauche qui aggravait encore le déficit du projet de budget du Conseil d'Etat, le PLR Vaud a pour sa part continuellement soutenu le rapport de majorité de la COFIN.**

En cette période économique instable, le parti souhaite garantir un équilibre financier qui permettra au Canton de soutenir efficacement ses habitants et leurs entreprises. Malgré le déficit, le budget respecte le petit équilibre, ce qui est salué.

D'autre part, la Conseillère d'Etat Christelle Luisier a annoncé l'anticipation dès 2022 de l'accord canton-communes par un versement de 25 millions dans le cadre du bouclage des comptes 2021 en faveur des communes, proposition qui apporte un soulagement politique bienvenu dans cet épineux dossier ; le PLR réitère sa volonté de révision de la péréquation avec l'ensemble des partenaires. De même, il considère que le système comptable MCH2 doit être implanté rapidement dans les communes.

Par ailleurs, le PLR se réjouit des modifications fiscales sur les impôts directs cantonaux votées, de l'ordre de 50 millions, qui soulageront les ménages vaudois. De fait, ces allègements permettront de réduire la lourde charge fiscale qui pèse aujourd'hui sur les contribuables vaudois et amèneront un pouvoir d'achat nécessaire aux entreprises du Canton. Le PLR remercie Pascal Broulis pour son engagement dans ces réformes qui seront complétées par d'autres propositions pour un allègement de la fiscalité pour les personnes physiques, notamment en soutenant l'initiative des Jeunes Libéraux Radicaux Vaudois et la motion sur la baisse de 5 points d'impôts.

En sus, le PLR se félicite du renvoi unanime au Conseil d'Etat de la motion de son député Nicolas Suter demandant de favoriser des projets d'assainissement énergétique du parc immobilier vaudois, qui démontre que le parti sait faire des propositions concrètes pour le climat pour autant qu'elles soient réfléchies et applicables.

---

### **Contacts :**

**Marc-Olivier Buffat**, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

**Florence Bettschart-Narbel**, vice-présidente du PLR Vaud, 076 347 08 87

**Gérard Mojon**, président de la COFIN, 079 210 38 68

**Quentin Racine**, vice-président du PLR Vaud, 079 843 26 14